



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne**

Arrêté n°1211/2017 portant rectification d'une erreur matérielle contenue respectivement dans les arrêtés n° 2239/2016 portant délégations de signature à Monsieur Benoît MARSOVIQUE et à Monsieur Adrien LEBEGUE, n° 2240/2016 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien GRUY et n° 2241/2016 portant délégation de signature à Madame Marie-Aude CARRE-LAGORCE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-33 et R.1424-19-1,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu l'arrêté n° 2239/2016 portant délégations de signature à Monsieur Benoît MARSOVIQUE et à Monsieur Adrien LEBEGUE et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne daté du 6 janvier 2016,

Vu l'arrêté n° 2240/2016 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien GRUY, abrogation l'arrêté n° 869/2016 du 16 juin 2016 et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne daté du 6 janvier 2016,

Vu l'arrêté n° 2241/2016 portant délégation de signature à Madame Marie-Aude CARRE-LAGORCE et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne daté du 6 janvier 2016,

Vu le courrier du Préfet de la Marne du 14 avril 2017 faisant notamment état que, les 3 arrêtés ci-dessus mentionnés et datés du 6 janvier 2016 ne lui ont été transmis que le 18 janvier 2017,

Considérant que lesdits arrêtés sont entachés respectivement d'une erreur matérielle en ce qu'ils ont été signés non pas le « 6 janvier 2016 » mais le « 6 janvier 2017 »,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est remplacé au sein des arrêtés suivants la date du « 6 janvier 2016 » par la date du « 6 janvier 2017 » :

- l'arrêté n° 2241/2016 portant délégation de signature à Madame Marie-Aude CARRE-LAGORCE et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne,
- l'arrêté n° 2240/2016 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien GRUY, abrogation l'arrêté n° 869/2016 du 16 juin 2016 et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne,
- l'arrêté n° 2239/2016 portant délégations de signature à Monsieur Benoît MARSOVIQUE et à Monsieur Adrien LEBEGUE et modification de l'arrêté n°1205/2015 portant délégations de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne.

ARTICLE 2 : Le spécimen de la signature de chaque agent, désigné ou directement concerné par le présent arrêté, sera collecté sur un document unique annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : En application des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi d'un recours contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne.



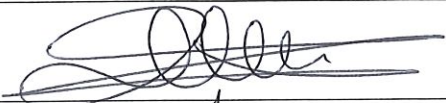


MAIRIE REÇU LE
19 MAI 2017

Fait à Fagnières, le 12 MAI 2017

Pour le président empêché et par délégation,
le 1^{er} vice-président,

Jean-Marc Roze

	Spécimens de signature :
- Monsieur Pascal COLIN	
- Monsieur Sacha DEMIERRE	
- Madame Betty BOUCHER	
- Madame Marie-Aude CARRE-LAGORCE	
- Monsieur Julien FOULON	
- Monsieur Sébastien GRUY	
- Monsieur Benoît MARSOVIQUE	
- Monsieur Adrien LEBEGUE	

	Spécimens de signature :
- Monsieur Pascal COLIN	
- Monsieur Sacha DEMIERRE	
- Madame Betty BOUCHER	
- Madame Marie-Aude CARRE-LAGORCE	
- Monsieur Julien FOULON	
- Monsieur Sébastien GRUY	
- Monsieur Benoît MARSOVIQUE	
- Monsieur Adrien LEBEGUE	

